cdg43 fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

Fiche info

Service Carrières

Avancement de grade / Catégorie C
Agent social

Date : 03/07/2026

Avancement de grade

C3 — **Agent social principal de 1ère classe**

Conditions d'avancement

Agents relevant d'un grade situé en échelle C2 ayant atteint **le 6ème échelon**

+

Comptant **au moins 5 ans** de services effectifs dans :

- ce grade,
- ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, doté de la même échelle de rémunération,
- ou dans un grade équivalent si le corps ou le cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

C2 — **Agent social principal de 2ème classe**

Conditions d'avancement

Agents relevant d'un grade situé en échelle C1 ayant atteint **le 4ème échelon**

+

comptant **au moins 3 ans** de services effectifs dans :

- ce grade,
- ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération,
- ou dans un grade équivalent si le corps ou le cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

+

Examen professionnel

ou

Conditions d'avancement

Agents relevant d'un grade situé en échelle C1 ayant au moins **1 an d'ancienneté** dans **le 6ème échelon**

+

comptant **au moins 8 ans** de services effectifs dans :

- ce grade,
- ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C,
- ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

C1 — **Agent social**